



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 20 mars 2026</p> <p>Date de convocation 16 mars 2026</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 26</p> <p>Pouvoirs 01</p> <p>Votants 27</p>	<p>Le vingt mars deux mil vingt-six à 17h46, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUA, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGULT, Pascal MARIE, Ludovic GUIOT, Corentin LECOMTE, Pauline BACHELET, Manuella FERREIRA, Hélène LEPRESLE, Arnaud DAMIEN, Delphine MORELLE, Philippe MAUGER, Emilie BRUNEL-RAYMOND, Jérôme LANGLOIS, Valérie LOUCHEL, Cyrille MANSOUR, Danyla GUY, Elisabeth METRAL-SYORD, Victor LEMOINE, William BERTRAND, Béatrice GAILLOT</p> <p><u>Était absent avec pouvoir</u> : Fouad REOUINI à Cédric VIGUERARD</p> <p><u>Secrétaires de séance</u> : Corentin LECOMTE et Elisabeth MITRAL-SYORD</p>
--	--

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

26.22 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DU GAZ DE L'EURE (SIEGE)

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application des articles L 2121-33 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, il doit être procédé à l'élection du délégué titulaire qui siègera au Comité Syndical et de son suppléant ayant voix délibérative en cas d'empêchement de celui-ci.

Le conseil municipal doit désigner deux membres représentant ainsi la commune aux réunions.

Monsieur le Maire précise que la désignation des membres a lieu par vote à main levée.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-33 et L 5211-1
- Vu l'article 8 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure
- Vu la demande transmise par le SIEGE, en date du 02 mars 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE DESIGNER les élus au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification et du Gaz de l'Eure, comme suit :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Cédric VIGUERARD	Arnaud DAMIEN

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstentions	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.


Le/La secrétaire de séance

Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET

